

Service des Maladies Respiratoires



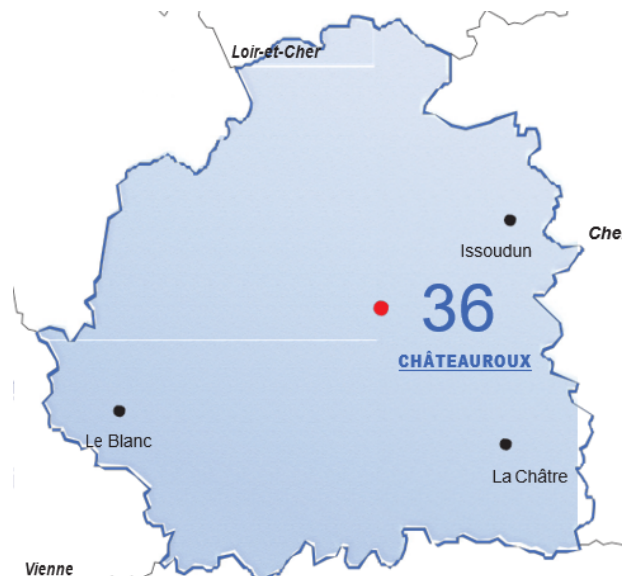
Pour nous contacter :

Secrétariat des Maladies Respiratoires à l'hôpital :

☎ : 02 54 29 60 03

► **Médecin coordinateur :**
Docteur F. LAMOTTE,
pneumologue

Education
Thérapeutique du
Patient
porteur de **B**
P
C
O



► PRÉSENTATION

Vous êtes porteur d'une maladie pulmonaire chronique : la BPCO.

Pour améliorer votre vie quotidienne avec cette maladie, un programme d'Education dédié, autorisé par l'ARS, vous est proposé :

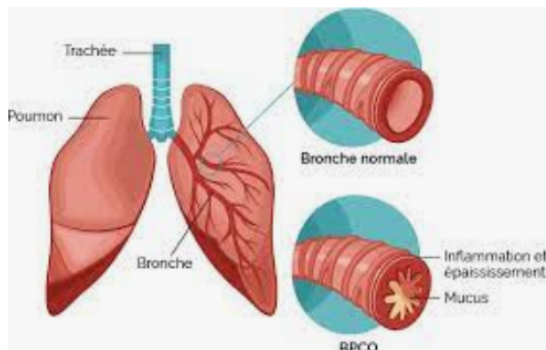
EDUCATION THERAPEUTIQUE pour le PATIENT PORTEUR de BPCO

Vous serez vu(e) en consultation à l'hôpital pour une première approche permettant d'évaluer votre connaissance de cette BPCO, vos besoins, et vos attentes s'y rapportant.

Ensuite, vous bénéficierez de 3 séances d'Education, d'environ 1h chacune, pour mieux connaître cette maladie et apprendre à mieux la gérer.

Au terme de ces séances d'Education, un bilan sera réalisé quelques semaines plus tard, afin de savoir si ce programme vous a été utile, et s'il reste des points à approfondir, des difficultés persistantes.

De nouveaux bilans pourront être refaits plus tard, si le besoin s'en fait sentir.



► L'OFFRE EST GRADUÉE

- Soit uniquement le cycle d'ETP. Ces séances peuvent avoir lieu en présentiel dans le service des maladies respiratoires sous la forme de petits groupes de 4 ou 5 personnes, mais vous pourrez également y participer à distance depuis chez vous, sous forme de visio conférence si vous avez des difficultés pour vous déplacer.
- Soit un stage de réhabilitation respiratoire, se déroulant dans le service CSSR. Il s'agit d'une prise en charge globale de la BPCO sur 4 semaines successives, le plus souvent en hospitalisation de jour. Le patient est pris en charge en kinésithérapie, activité physique adaptée, diététique, tabacologie si besoin. Accès possible à un psychologue également. Les séances d'Education Thérapeutique du Patient sont alors intégrées au stage. Le stage est encadré par un médecin rééducateur et un médecin pneumologue.

Les éducateurs en ETP ont reçu une formation spécialisée pour pouvoir la dispenser. Ce programme destiné à la BPCO existe depuis février 2013, date d'autorisation initiale par l'ARS.

L'autorisation est renouvelée tous les 4 ans par l'ARS et le programme a été reconduit en 2016, puis 2020.

De nombreux patients ont déjà bénéficié de ce programme, à plusieurs reprises pour certains, avec des effets bénéfiques sur la prise en charge de leur maladie.

N'hésitez pas !

Le but est de vous aider, aucunement de vous juger.

Vous êtes libre à tout moment de décider de ne pas poursuivre si vous n'êtes pas satisfait.

